



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 24 juin 2016 à 20 h 30

Le vingt-quatre juin deux mil seize, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, MM. David Rogier, Joël Hersan, Rémi Kaiser et M^{me} Delphine Fettke.

Etaient absents : MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, Ludovic Piridjanians, Maurice Monge, M^{mes} Marie-Hélène Caron-Parte, Séverine Bordeaux et Aurélie Lefèvre.

Pouvoirs : M. Pariselli à M^{me} Bouychou / M^{me} Lefèvre à M. Kaiser / M. Mouchez à M. Aubry / M^{me} Caron-Parte à M. Lefèvre / M^{me} Bordeaux à M^{me} Fettke.

Monsieur David Rogier est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Suppression et Création de poste

Compte tenu que l'agent occupant actuellement le poste d'Adjoint Technique à temps non complet sous la forme d'un contrat à durée déterminée depuis six ans, doit être recruté sous la forme d'un contrat à durée indéterminée, il convient de supprimer et de créer l'emploi correspondant sur un poste annualisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet – à raison de 13 heures par semaine – à compter du 06 juillet 2016.
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet – à raison de 11 heures par semaine – soit 11/35^{ème} pour exercer les fonctions d'aide à la cantine municipal et agent d'entretien à l'école à compter du 1^{er} septembre 2016. La durée du temps de travail pour cet emploi sera de 13 heures et annualisé sur un temps de 11 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016.

**11 conseiller sont « Pour »
2 conseillers s'abstiennent – M^{mes} Fettke et Bordeaux**

II / Suppression du poste d'ATSEM

Compte tenu du départ en retraite de l'agent et du recrutement prochain d'un agent sur un temps d'emploi et grade différents, il convient de supprimer le poste d'ATSEM principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- La suppression de l'emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet – à raison de 28 heures par semaine – à compter de ce jour.

13 conseillers sont « Pour »

III / Création d'un poste d'ATSEM

Compte tenu du nombre d'enfants à l'école maternelle, il convient de créer un poste d'ATSEM à temps non complet sur un poste annualisé.

Le **Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :**

- La création d'un emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet – à raison de 20 heures par semaine – soit 20/35^{ème}. L'agent sera chargé de l'assistance au personnel enseignant de l'école maternelle et participera également à la communauté éducative. L'agent sera recruté à compter du 1^{er} septembre 2016. La durée du temps de travail pour cet emploi sera de 25,50 heures et annualisé sur un temps de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016.

13 conseillers sont « Pour »

IV / Convention avec la CCVT sur un circuit cyclo touristique

Dans le cadre du plan d'actions touristiques et plus particulièrement dans le projet de valorisation de la pratique cyclo touristique, la Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT), en partenariat avec différents acteurs institutionnels (Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre, Office de Tourisme de Cergy-Pontoise, Parc Naturel Régional du Vexin français, Syndicat Mixte pour la gestion, l'animation et l'entretien de la voie verte de la Vallée de l'Epte, Office de Tourisme de Gisors), a construit un projet de boucle cyclo touristique inter territoriale entre les trois départements de l'Oise, de l'Eure et du Val d'Oise.

Cette boucle pourrait se voir concrétiser après la pose d'une signalétique et un topo guide viendrait compléter le jalonnement.

La pose de la signalétique sera intégralement prise en charge par la CCVT après accord du Conseil Départemental et du Conseil Municipal, sur sa partie, et subventionnée par le Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner l'accord à la CCVT de poser, à sa charge, les panneaux signalétiques du circuit cyclo touristique et de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention.

La pose de cette signalétique, après accord des services départementaux, serait installée sur :

- La RD n° 6 / rue du Peuple
- La RD n° 6 / RD n° 129 (rond-point)
- RD n° 129 / RD n° 3

13 conseillers sont « Pour »

V / Modification des statuts de l'ADTO

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO.

Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les Statuts les dimensions de la Loi NOTRe au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérences et de solidarité territoriales ». En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques modifications mineures sont également apportées aux Statuts actuels.

Nouvelle rédaction :

L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise a vocation à réaliser pour le compte de ses actionnaires, toute opération ou action s'inscrivant dans les compétences attribuées à la collectivité donneuse d'ordre et dans le respect du présent objet social.

L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise peut en conséquence se voir confier l'étude ou la réalisation de tout projet visant notamment :

- A promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale
- A favoriser l'organisation, l'amélioration et l'équipement des territoires (économie d'énergie ...)
- A promouvoir les actions d'aménagement et d'urbanisme des territoires ruraux
- A participer à la construction ou réhabilitation d'équipements culturels, éducatifs, sociaux, sportifs, administratifs ou économiques visant à favoriser l'emploi local
- A développer les réseaux d'infrastructures, d'eau, de vidéo protection, d'assainissement et les services s'y rattachant
- A assister les actionnaires dans les procédures nécessaires à la mise en œuvre de leurs compétences
- Ainsi que tout projet ou mission visant à la protection ou la mise en valeur des patrimoines et de l'environnement.

D'une manière générale, l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise apporte ses services aux seules collectivités qui en sont actionnaires, sur leur territoire géographique et dans le cadre exclusif des compétences attribuées à chacune.

VI/ Demande de subvention sur la réserve parlementaire de Madame CAYEUX – Sénateur – pour le projet de la future mairie

Le Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter une aide financière pour les travaux liés à la future Mairie, selon l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet d'architecture ARPENT pour un montant global estimé à 438 050 €HT dont le détail est le suivant :

- Auprès de Madame Caroline CAYEUX, Sénateur,
- Auprès de l'Etat, sur une dépense plafonnée à 150 000 €HT, au taux de 45 %
- Auprès du Conseil Départemental, sur une dépense restante estimée à 343 550 €HT, au taux de 42 %
- Auprès du Conseil Régional dont le montant est actuellement inconnu

Le plan de financement supposé est le suivant :

- <i>Participation du Conseil Départemental</i>	: 144 290,00 €
- <i>Autres (Réserve parlementaire M^{me} CAYEUX Sénateur)</i>	: 7 000,00 €
- <i>Etat (DETR sur plafond 150 000 €)</i>	: 67 500,00 €
- <i>Région</i>	: 20 000,00 €
- <i>Commune</i>	: 199 260,00 €

TOTAL

438 050 €HT

La délibération du 29 janvier 2016 est ainsi abrogée.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de déposer les dossiers.

La séance est levée 21 h 15

Le 27 juin 2016

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations

PERMANENCES DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée les 15 et 16 juillet 2016.

La Mairie prendra ses quartiers d'été à compter du 18 juillet 2016. La permanence sera ouverte uniquement le Vendredi de 16 h 30 à 19 heures, du 22 juillet au 19 août 2016. Réouverture des permanences habituelles à compter du mardi 23 août 2016.

L'Agence Postale Communale reste ouverte durant l'été, à savoir :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi de 15 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi - Fermé

Vendredi de 15 h 30 à 18 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Bibliothèque Solidaire

Appel aux dons

Afin de créer une **bibliothèque solidaire** au sein de L'Agence Postale Communale (APC), nous recherchons des **livres, BD, romans, revues, journaux ... en bon état**.

Vous pouvez déposer vos dons à l'APC aux horaires d'ouverture.

Merci à l'avance pour votre solidarité.

Fonctionnement

L'Agence Postale Communale (APC) vous propose une bibliothèque solidaire qui fonctionnera ainsi (au choix) :

- **Prenez un livre, emportez-le, lisez-le et rapportez-le à l'APC**

Prenez un livre et déposez à la place un autre livre de votre choix (roman, bande dessinée, revue, journal ...)

Vous pouvez joindre le personnel de l'Agence Postale au 03 44 02 08 95.

INSCRIPTION A LA CANTINE

Les inscriptions à la cantine, pour la rentrée scolaire de Septembre 2016, aura lieu durant les permanences de la Mairie, les repas devront être commandés et payés avant le samedi 27 août 2016 dernier délai.

Le prix du repas par jour et par enfant est de 3,80 €.

Aucune inscription ne se fera automatiquement, par conséquent, si les tickets n'ont pas été commandés et payés au plus tard le 27 août, les repas de vos enfants ne seront pas prévus pour la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2016.

Renseignements utiles

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est rappelé que l'entretien des espaces verts (devant son habitation) est à charge des habitants.

Il est également rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur (*exemple* : tondeuses, tronçonneuses thermiques, motos, quads ...) en dehors des jours et horaires ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos engins à moteur même électrique uniquement durant ces plages horaires.

STATIONNEMENT

Il est rappelé que les trottoirs sont réservés aux piétons. Veillez à ne pas stationner vos véhicules sur les trottoirs qui gênent la circulation des piétons.

NUMERO DE VOIRIE

Afin de faciliter la distribution du courrier postal et communal, vous êtes priés de bien vouloir indiquer sur la boîte aux lettres normalisée votre numéro de voirie et votre nom.

La Mairie met à votre disposition des numéros de voirie.

VOISINS VIGILANTS

Afin que ce service gratuit puisse fonctionner convenablement, nous sommes à la recherche de personnes volontaires et disponibles pour remplir les fonctions de « voisins vigilants ». Pour tous renseignements, veuillez-vous renseigner en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans, afin de pouvoir passer les différents examens (scolaires et conduite). Il suffit de venir durant une permanence avec le livret de famille et la carte d'identité.

PROPRETE HYGIENE CANINE

Prochainement, la Commune mettra à votre disposition, à différents endroits, des « points canins » de façon à ce que vous puissiez ramasser les crottes de vos chiens lors des promenades. Il est désagréable de sortir de chez soi et de marcher dans de la crotte, ou encore, d'avoir son espace vert devant chez soi miné.

Soyez vigilants et ayez le geste propre.